

**Projet de discours du Chef de la délégation algérienne lors de la 3^{ème}
session de la plateforme mondiale pour la prévention des risques de
catastrophes (Genève, 8-13 mai 2011)**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Risques de Catastrophes, pour la préparation et l'organisation parfaite de cette 3^{ème} session à laquelle je souhaite plein succès.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer toute ma sympathie ainsi que la solidarité de l'Algérie envers le peuple japonais suite au gigantesque séisme du 11 mars 2011 et au tsunami ravageur qui ont frappé la région de Fukushima et qui ont engendré la catastrophe nucléaire que ce pays affronte avec courage.

Cette session, qui nous réunit aujourd'hui, nous permettra d'échanger nos expériences et nos points de vue sur les méthodes adéquates et les mesures appropriées pour prévenir et réduire efficacement les impacts négatifs des différents risques majeurs qui menacent le bien-être de nos populations, hypothèquent le développement économique et social ambitionné par nos pays et perturbent les écosystèmes de notre planète ; c'est pourquoi la prévention doit s'imposer à nous comme l'élément essentiel et prioritaire de toutes nos démarches dans ce domaine.

Madame la Présidente,

L'Algérie fait partie d'un continent qui, de par sa forte vulnérabilité écologique et économique, paye un lourd tribut aux catastrophes naturelles. Le manque de moyens financiers et techniques ne permet, en effet, pas d'asseoir une stratégie de prévention en la matière, ce qui conduit, le plus souvent à des drames humains sans nom.

En effet, l'Algérie est exposée à de multiples risques naturels tels que les séismes, inondations, glissements de terrain, feux de forêts, sécheresse et désertification.

Parmi les événements les plus récents qui ont marqué profondément la mémoire de mon pays durant la dernière décennie, je voudrais citer les inondations qui ont touché le Nord en novembre 2001, particulièrement Alger où il a été enregistré environ un millier de victimes, et le séisme de Boumerdes en mai 2003 qui a fait 2300 morts, des milliers de blessés et près de trois milliards de dollars de dégâts.

Face à ces menaces, l'Algérie s'est dotée d'une stratégie régulièrement actualisée et d'un certain nombre d'outils de même qu'elle a entrepris des actions visant à réduire les risques.

Dans ce cadre, je citerai notamment :

- La promulgation depuis 1981 d'un code parasismique. (RPA) pour les bâtiments, régulièrement révisé, et de règles parasismiques pour les ouvrages d'art (RPAO) en 2008.
- La réalisation récente d'un grand laboratoire de simulation des séismes avec une table vibrante et un mur de réaction infrastructures qui seront à la disposition des chercheurs dans les aires arabe, africaine et euro-méditerranéenne.
- La réalisation d'un projet en coopération avec le PNUD visant le renforcement des capacités pour la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles dans 09 wilayas pilotes.
- Le lancement d'un deuxième satellite, exclusivement dédié à la prévention et à la gestion des risques naturels.
- Instauration d'une Assurance Cat-Nat obligatoire.
- L'élaboration d'un programme national de recherche risque majeurs.
- L'introduction depuis 3 ans de programmes sur les risques naturels et environnementaux dans les écoles et à l'université.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

C'est dans cet esprit, et suite au séisme de Boumerdès de 2003, que les pouvoirs publics ont promulgué en décembre 2004, une loi qui vient renforcer le dispositif institutionnel existant et qui constitue un instrument important pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs.

Cette loi, dans son article 68, a créé « une Délégation Nationale aux risques majeurs chargée de l'évaluation et de la coordination des actions de prévention ». Le décret portant missions et organisation de cet important organe vient d'être approuvé par le Conseil des ministres du 02 mai 2011.

Cette Délégation Nationale, désormais mise en place, constituera une plateforme nationale multisectorielle et pluridisciplinaire, tel que recommandé par le cadre d'Action de Hyogo.

Je vous remercie pour votre aimable attention